



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Sainte-Monique

Séance extraordinaire du 19 juillet 2017

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil Municipal de la Municipalité de Sainte-Monique tenue à la salle des délibérations de l'hôtel de ville, le 19 juillet 2017 à 16h30.

Présences : Mme Dolorès Boily, mairesse
Mme Suzanne Larouche, conseillère # 3
M. Jacques Vachon, conseiller # 4
M. Mario Desbiens, conseiller # 5
M. Pascal Gauthier

Absences : M. Gilles Cayouette,
M. Bruno Boily

Il y a quorum à cette séance qui est présidée par Mme la mairesse Dolorès Boily. Est également présent M. Mathieu Lapointe, directeur général.

1. OUVERTURE ET MOT DE BIENVENUE

Mme la mairesse Dolorès Boily souhaite la bienvenue à tous et procède à l'ouverture de la séance.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET DE L'AVIS DE CONVOCATION

RÉSOLUTION CM2017-125

Il est proposé par Mme Suzanne Larouche, appuyé par M. Jacques Vachon et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents d'adopter, séance tenante, l'ordre du jour et l'avis de convocation de la présente séance. L'ordre du jour de cette séance est le suivant :

1. Ouverture et mot de bienvenue.
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour.
3. Recommandation du projet « amélioration section Véloroute des Bleuets – rang 6 à Sainte-Monique » au Fonds de développement des territoires
4. Acceptation de l'offre de service pour les travaux de la véloroute des bleuets – rang 6
5. Période de questions.
6. Levée de l'assemblée.

3. RECOMMANDATION DU PROJET « AMÉLIORATION SECTION VÉLOROUTE DES BLEUETS – RANG 6 À SAINTE-MONIQUE » AU FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES

RÉSOLUTION CM2017-126

- CONSIDÉRANT** que le projet respecte les orientations, objectifs et buts du Fonds de développement du territoire (FDT)
- CONSIDÉRANT** que le projet cadre dans les orientations de la municipalité;
- CONSIDÉRANT** que les retombées du projet apporteront un effet de levier au développement économique et social de la



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Sainte-Monique

communauté tout en permettant son développement durable.

POUR CES MOTIFS : Il est proposé par M. Pascal Gauthier, appuyé par M. Jacques Vachon, et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents de recommander, séance tenante, le projet d'**amélioration section Véloroute des bleuets – rang 6 ouest** auprès de la MRC pour fins d'analyse. Il est également résolu de déposer ledit projet à la MRC avec le formulaire dûment complété ainsi que les pièces justificatives nécessaires à celui-ci.

3. ACCEPTATION DE L'OFFRE DE SERVICE POUR LES TRAVAUX DE LA VÉLOROUTE DES BLEUETS – RANG 6

RÉSOLUTION CM2017-127

CONSIDÉRANT que la section du rang 6 Ouest utilisé par les cyclistes de la véloroute des bleuets est dans un état de détérioration avancé ce qui compromet la sécurité des utilisateurs;

CONSIDÉRANT que la Corporation de la Véloroute des Bleuets s'engage à payer 50 % des travaux;

CONSIDÉRANT que le projet de réfection permettra de consolider le positionnement stratégique de la municipalité à l'intérieur du créneau touristique régional;

CONSIDÉRANT que l'urgence de réaliser les travaux a été clairement démontrée par le service de génie de la MRC de Lac-Saint-Jean Est ;

POUR CES MOTIFS : Il est proposé par Mme Suzanne Larouche, appuyé par M. Pascal Gauthier, et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents d'accepter, séance tenante, l'offre de services de Grapiers Donckin Simard et fils inc. pour le montant de 36 138.75 plus les taxes applicables.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS


Il n'y a pas de questions qui ont été posées.

6. LEVÉE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION CM2017-128

Attendu que les sujets à l'ordre du jour sont épuisés;

En conséquence il est proposé par Mme Suzanne Larouche et résolu unanimement que l'assemblée soit et est levée. Il est 16h42.


Dolores Boily, mairesse


Mathieu Lapointe, dg